



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2012-106 du 17 juillet 2012

OBJET : Micro crèche Villard Saint Pancrace : demande de subventions.

Rapporteur : Mme Laurence FINE.

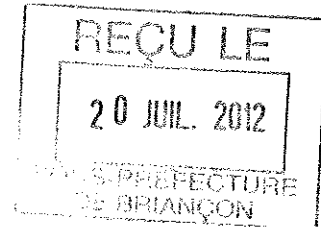
Le 17 juillet 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 juillet 2012 en la salle polyvalente de La Grave, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votes : 33



M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Marie Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Patrick LESPINASSE, M. Guy HERMITTE, M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avaient donné pouvoir : Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
Mme Nicole GUERIN à Mme Aurélie POYAU
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Guy HERMITTE
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de création et aménagement des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la Petite Enfance,

Vu la délibération n° 2011-90 en date du 4 octobre 2011 approuvant l'étude de faisabilité pour le projet de construction d'une micro - crèche de 10 places,

Considérant la fermeture prévue des locaux appartenant à la Caisse d'Allocations Familiales de l'actuelle crèche du Lautaret et la nécessité de trouver des lieux pour les lits existants,

Considérant le besoin d'une structure d'accueil Petite Enfance dans la partie sud de Briançon, apparaissant dans le diagnostic petite enfance réalisé sur le territoire de la Communauté de communes du Briançonnais en 2010,

Considérant l'opportunité que représente le projet de « pôle social » de la Commune de Villard Saint Pancrace, qui permettrait d'accueillir dans un même bâtiment la cantine scolaire, une cantine pour les aînés, auquel pourrait être associé le projet de la Communauté de communes d'une micro crèche de 10 places,

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet BATIMETCO, permettant de choisir le site, d'avoir les esquisses et un premier chiffrage pour ce projet soit, pour la micro crèche de 10 places, des locaux pour un coût d'opération de 500 000 € HT,

Considérant la nécessité de faire financer ce projet par voie de subventions afin de limiter l'autofinancement de la collectivité,

Considérant le Plan Crèche Pluriannuel d'Investissement (PCPI) de la Caisse d'Allocations Familiales contribuant au financement de places nouvelles au sein d'établissements d'accueil de jeunes enfants pour la période 2009-2012,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sociales en date du 2 juillet 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 juillet 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le principe de construction d'une micro crèche de 10 places à Villard Saint Pancrace, sur le terrain attenant à l'école mis à disposition gracieusement par la commune, dans le cadre du projet de « pôle social », d'un montant prévisionnel de 500 000 € HT.
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à cette opération, au meilleur taux, auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Général des Hautes-Alpes et de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération, dont la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 20 JUIL. 2012

Date affichage : 24 JUIL. 2012